

lui de voir acheter cette bibliothèque qui est le cœur de l'Université et qui était indispensable dans la région du Nord si riche et si puissante. Il rappelle l'histoire des travaux, la destination première de la bibliothèque qui devait servir à la ville et aux Facultés. Il félicite le docteur Bernard de l'Anglais tel qu'il est, la maison des Etudes d'avoir une telle maison.

M. Bayet remet ensuite la rosette d'officier de l'Instruction publique à M. Benoît, professeur à la Faculté des Lettres, à M. Boulanger, professeur à la Faculté des Sciences, à M. Colinet, professeur à la Faculté de Droit et à M. Verdun, professeur à la Faculté des Sciences, et les palmes académiques à MM. Delemer, Demogue, Ingelrants et M. de la Motte.

AU MUSÉE HOULLIER
M. Charles Barrois, remercie les ingénieurs de la région, du corps de mines, le préfet et la municipalité qui ont contribué à la création du musée Houllier.

M. Bayet se joint aux remerciements exprimés par M. Barrois et remercie particulièrement M. Gosselé de sa bonne humeur et de sa vaillance.

AU LYCEE FENELON
Une foule de dames et de jeunes filles entourent les abords du nouveau Lycée Fenelon.

Dans la cour d'honneur M. Lyon, déclare que c'est grâce à la libéralité de la ville de Lille que l'on doit avoir pu achever enfin le Lycée.

Il rappelle le rôle de M. Bar, l'architecte du bâtiment dont l'activité et le dévouement ont pu réaliser le coquet édifice qui abritera désormais les études des jeunes lilloises.

M. Bayet félicite également M. Bar et le lycée de Lille, d'avoir substitué au collège Fenelon, le Lycée Fenelon. Il souhaite que les jeunes filles qui en sortiront soient cultivées, mais qu'elles soient aussi de bonnes épouses et de bonnes mères de familles.

M. Bayet remercie les palmes académiques à différents professeurs du Lycée de jeunes filles et du Lycée Faidherbe et à plusieurs notabilités de la région.

La musique des pompiers, massée dans la cour pour quelques morceaux entraînants, et les jeunes filles réunies dans la salle du gymnase, chantent un chœur au printemps. Les officiels procèdent ensuite à une visite rapide de différents locaux nouvellement aménagés.

André Brunot, de la Comédie-Française, avec des poésies-monologues de Michel Zamacois (le Chapeau au théâtre, la Découverte de l'Amérique, les Odeurs de Paris), et enfin Coquelin cadet avec quelques monologues comme il sait les dire (les Femmes, il faut être moderne, les Chanteurs).

Le spectacle fut terminé par l'émouvant concert de Tristan Bernard « l'Anglais tel qu'on le parle », jouée avec le plus joyeux entrain par des artistes du Français, Mmes Robinne, et Guéret, MM. Coquelin et Brunot en tête.

Les Décorations LISTE OFFICIELLE
Voici la liste officielle des distinctions honorifiques universitaires :

Sont nommés Officiers de l'Instruction publique :
MM. Benoît, professeur à la Faculté des Lettres de Lille ; Boulanger, professeur adjoint à la Faculté des Sciences de Lille ; Colinet, professeur à la Faculté de Droit de Lille ; Verdun, professeur à la Faculté de Médecine de Lille ; Kuss, inspecteur général des Mines, à Paris ; Mlle Abrey, professeur d'anglais au Lycée Fénelon, à Lille ; Mlle Girode, profess. au Lycée Fénelon, à Lille ; Berthault, profess. au Lycée Faidherbe, à Lille ; Mlle Delhaye, institutrice à l'Ecole Sophie Germain, à Lille ; Fontaine-Willot, adjoint au maire de Maubeuge ; Gobert, secrétaire-général du journal l'Echo du Nord, à Lille ; Laurent, professeur au Conservatoire de musique de Lille ; Docteur Delaite, médecin à Roubaix ; Woehrel, secrétaire de l'Institut Pasteur, à Lille ;

Sont nommés Officiers d'Académie :
MM. Delemer, architecte de la Bibliothèque Universitaire de Lille ; Demogue, professeur à la Faculté de Droit de Lille ; Ingelrants, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Lille ; Lemoine, maître de conférences à la Faculté des Sciences de Lille ; M. sous-bibliothécaire à la Bibliothèque Universitaire de Lille ; Léon, ingénieur en chef des mines, à Arras ; Mlle, présidente de la Chambre des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais ; Mme Couvreur, présidente de l'Association amicale des Anciennes Élèves du Lycée Faidherbe ; Baert, architecte du Lycée Fénelon, à Lille ; Mlle Pollet, professeur au Lycée Fénelon, à Lille ; Benistant, chef du dépôt au Chemin de fer du Nord, à Lille ; Bondoux, professeur au Conservatoire de musique de Roubaix ;

Boiteux, professeur de chimie, à Wattignies ; Brochart, chef de gare, à Lille ; Caudrot, instituteur à Montigny ; Cappelle, professeur de musique, à Lille ; Gilman, adjoint au maire d'Aniche ; Delsart, substitut du Procureur de la République, à Lille ; Dares-Verbeke, chimiste à Lille ; Gaufer, négociant à Roubaix ; Gaston Dauré, secrétaire de l'« Arbre de Noël », à Lille ; De Winter, délégué cantonal, à Bailleur ; Dilly, peintre décorateur à Lille ; Duffet, compositeur de musique, à Lille ; Enoch, professeur au Lycée Faidherbe, à Lille ; Eucher, sténographe, à Roubaix ; Gahide, président de l'Amicale de l'Ecole Delpech, à Lille ; Mlle Lecrand, présidente de la Section lilloise de l'Union des Femmes de France, à Lille ;

Grallépêche, publiciste à Cambrai ; Gouillier, professeur à l'Ecole primaire supérieure de Lille ; Mlle Hirsch, professeur au Conservatoire de musique de Lille ; Humbert, ancien adjoint au maire de St-Amand ; Paul Laigre, second chef d'orchestre au Théâtre municipal de Lille ; Mlle Lefebvre, professeur de chant, à Lille ; Lemoine, ingénieur civil à Lille ; Lempereur, professeur à l'Ecole primaire supérieure de Lille ; Leroy-Dubreux, représentant de commerce, à Lille ; Maréchal, chef d'atelier à l'Institut Turgot, à Roubaix ; Mlle Naudin, receveuse des postes, à Aniche ; Mlle Pépe, artiste peintre, à Wihereux ; Père, professeur au Lycée Faidherbe, à Lille ; Ponce, professeur au Lycée de Calais ; Tellier, rédacteur général au Lycée Faidherbe, à Lille ;

Valderrain, professeur à l'Ecole nationale professionnelle d'Armentières ; Vialle, professeur à l'Ecole nationale professionnelle d'Armentières ; Vast, juge suppléant au Tribunal civil de Lille ; Vast, sténographe à Lille.

PROGRAMME DU LUNDI
Excursion à Dunkerque. — Arrivés à 9 h. 20. Départ de la gare en monnaie avec la Fanfare estudiantine des Bigophones, vers la place Jean-Bart, par les rues Thiers, place de la République, rue Alexandre III, place Jean-Bart. — Salut au héros dunkerquois. — Proclamation aux bourgeois. — Farandole monstre. — Vers la mairie. Réception officielle par la municipalité. — Visite du port. — Promenade au mer. — Retour à la place Jean-Bart. — Promenade par le quai de Freycinet et la rue des Bassins. — A midi : apéritif place Jean-Bart, concert par la célèbre Fanfare des Bigophones. — A une heure : En route vers l'Hôtel des Portiers, par les rues Alexandre III, place de la République, rues Royale, de Paris, Banquet. — A l'issue du banquet, promenade à la plage. — A 4 heures et demie : concert d'adieux sur la place de la Gare. Départ à 5 heures et demie. — Huit heures et demie. — Soirée d'adieux à la Maison des Etudiants.

groupements (amicales, Ligue des Droits de l'Homme, comités politiques) afin de provoquer un mouvement d'opinion contre les révolutions ; ils interviendront énergiquement au sein des élus du département pour que le Parlement demande au gouvernement compte de ses actes et l'oblige à réintégrer les camarades injustement emprisonnés.

C'est à titre de représentants de leurs organisations que Nègre et les postiers ont été frappés. C'est là un coup de force qui met en danger l'existence même de nos syndicats et de nos amicales.

Groupons-nous pour défendre nos libertés en péril. Tous debout pour la résistance à l'oppression ! M. Nègre vient, par lettre, de faire appel au ministre de la révoation prononcée contre lui par le préfet de la Seine. Il a manifesté l'intention de se pourvoir devant le Conseil d'Etat dans le cas où son appel ne serait pas accueilli par le ministre.

L'association amicale des membres de l'enseignement primaire du Pas-de-Calais, réunie à Arras en assemblée générale, a adopté à l'unanimité moins trois voix le vœu suivant : « Nous formulons le vœu de voir au plus tôt le Parlement discuter un nouveau statut des associations de fonctionnaires, persuadés qu'après la vote des lois sociales, et de l'horriblement fatigues, continueront fraternellement, avec plus d'ardeur et de dévouement que jamais, leur apostolat démocratique et laïque ».

L'amicale des instituteurs et institutrices du département de la Seine-et-Oise, en l'ordre du jour répudiant toute solidarité avec la Confédération générale du Travail et déclarant vouloir rester dans la légalité.

La location des presbytères
CIRCULAIRE MINISTERIELLE
Paris, 5 mai. — Briand, ministre de l'Instruction publique et des cultes vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante au sujet de la location des presbytères communaux :

« J'ai été saisi de réclamations de maires qui protestent contre le refus d'approbation dont auraient été l'objet les baux passés par eux avec les curés ou desservants pour la location des presbytères communaux. Ainsi que je vous l'ai indiqué par ma circulaire du 21 janvier dernier, la question de savoir si le loyer stipulé pour un presbytère désaffecté de plein droit au vertu de la loi du 2 janvier 1907, est ou non insuffisant, ne saurait être tranchée par des règles fixes, et sa solution dépend dans chaque espèce des circonstances de fait. La comparaison du loyer avec la valeur locative servant de base à la contribution mobilière n'est que l'un des éléments d'appréciation dont vous avez à tenir compte ; et notamment, lorsque la location a été faite à bas prix, il convient d'examiner si la modicité du loyer est justifiée par des conditions particulières inscrites dans le bail, qui sont de nature à augmenter les charges du preneur ou à diminuer les obligations de la commune. L'intention du législateur, en effet, lorsqu'il a prévu votre intervention, par l'article premier de la loi du 2 janvier 1907, a été essentiellement d'assurer l'exécution de la loi du 10 décembre 1905 et d'éviter la passation de tout bail qui, par la vilité du loyer fixé, affecterait manifestement le caractère de subvention à caractère public. Mais le droit d'approbation qui vous a été ainsi confié doit être exercé avec le constant souci de laisser aux municipalités la liberté d'action qui leur appartient, en principe, dans cette matière. Je me tiens d'ailleurs à votre disposition pour vous donner toutes autres indications qui pourraient vous être utiles au cas où vous vous trouveriez en présence de difficultés de fait dont la solution vous paraîtrait particulièrement délicate ».

ces circonstances des contradictions de l'accusé, les propos menaçants qu'il aurait tenus contre le député Cartault-Bonnet, chez lesquels il avait été locataire et à qui il ne paraissait pas d'avoir refusé de témoigner en sa faveur dans un procès où il était engagé.

Les débats ont duré trois jours. Ils ont pris fin ce matin, en présence du manque de preuves absolument certaines, le ministre public a laissé le jury libre de choisir entre les deux extrêmes, acquittement ou condamnation capitale. Musset a été acquitté.

Informations RÉGIONALES
Manifestation du Souvenir A ROUBAIX
Un cortège immense se rend sur le monument des victimes du travail où les citoyens Lefebvre et Jules Guesde prononcèrent des discours.

La manifestation du 1er mai 1906 que nous rappelons l'autre jour avait été splendide, les ouvriers las, enfin, de céder à l'intimidation patronale étaient venus nombreux à Roubaix, les manifestants par les capitalistes, sur le chemin que suivait le cortège.

Cette année, la manifestation du Souvenir fut tout simplement grandiose et nous pouvons, sans crainte d'être démenti, estimer à 2.000 le nombre des ouvriers qui suivirent les rouges drapeaux placés en avant du cortège.

Sur le parcours une foule énorme se pressait, désireuse de voir notre vaillant député Jules Guesde lui-même, et ce fut un véritable triomphe pour lui. Il avait été précédé de son cortège de militants, et les manifestants se pressaient de part et d'autre de son cortège, sur le passage duquel ils en étaient tous nous en prenons pour témoins les chapeaux et les mouchoirs agités sur le passage de notre héros. Les citoyens Lefebvre et Jules Guesde furent les premiers à monter sur le socle du monument des victimes du travail.

On pourrait compter parmi les manifestations les travailleurs qui formaient le haut sur le passage du cortège, ils en étaient tous nous en prenons pour témoins les chapeaux et les mouchoirs agités sur le passage de notre héros. Les citoyens Lefebvre et Jules Guesde furent les premiers à monter sur le socle du monument des victimes du travail.

Il était environ 11 h. 20 lorsque le grand portail de la Coopérative s'ouvrit, montrant l'immense porche et la cour littéralement noire de monde.

Aussitôt au parti et par le boulevard de Belfort, la rue de Lannoy, le boulevard Gambetta, la rue de la Liberté et la Grande-Rue on atteignit le cimetière.

Tout au syndicat, et tous les syndiqués au Parti socialiste.

La crise municipale de Denain
La section de Denain s'est réunie samedi 4 mai, à huit heures du soir, sous la présidence de M. Leconte, député au Comité fédéral, pour nommer une commission arbitrale qui tranchera le différend et jugera les accusations qui donnent lieu à la crise municipale.

La commission arbitrale est ainsi constituée : Pour les démissionnaires sont désignés : les citoyens Drumont Achille, de Fresnes ; Deleput, de Valenciennes ; Bernier Charles, de Marly ; Soudun, de Denain. — Suppléants : Boutry, de Fresnes ; Philippin Alfred, d'Anzin.

Pour les mis en cause : Delory, de Lille ; Fievet, de Caudry ; Lecas, d'Escadain ; Carpentier J.-B., de Denain. — Suppléants : De carpentier, d'Haveluy ; Thifart, d'Anzin.

Les démissionnaires ont été désignés : les citoyens Drumont Achille, de Fresnes ; Deleput, de Valenciennes ; Bernier Charles, de Marly ; Soudun, de Denain. — Suppléants : Boutry, de Fresnes ; Philippin Alfred, d'Anzin.

Pour les mis en cause : Delory, de Lille ; Fievet, de Caudry ; Lecas, d'Escadain ; Carpentier J.-B., de Denain. — Suppléants : De carpentier, d'Haveluy ; Thifart, d'Anzin.

Les démissionnaires ont été désignés : les citoyens Drumont Achille, de Fresnes ; Deleput, de Valenciennes ; Bernier Charles, de Marly ; Soudun, de Denain. — Suppléants : Boutry, de Fresnes ; Philippin Alfred, d'Anzin.

Pour les mis en cause : Delory, de Lille ; Fievet, de Caudry ; Lecas, d'Escadain ; Carpentier J.-B., de Denain. — Suppléants : De carpentier, d'Haveluy ; Thifart, d'Anzin.

Les démissionnaires ont été désignés : les citoyens Drumont Achille, de Fresnes ; Deleput, de Valenciennes ; Bernier Charles, de Marly ; Soudun, de Denain. — Suppléants : Boutry, de Fresnes ; Philippin Alfred, d'Anzin.

avait créée à Paris, et qui a causé les décès de plusieurs personnes âgées.

Dernière Heure
Elections Municipales A PARIS

Paris, 5 mai. — Six quartiers de Paris ont voté aujourd'hui leurs représentants au Conseil municipal, dans le but de remplacer dans le 4e arrondissement M. Pippard, décédé et dans les 5e, 10e, 17e, 18e et 19e, arrondissements M. Desplaces, Chantard, Brousse, Bussat et Rozier, tous députés.

QUATRIEME ARRONDISSEMENT
(Quartier de Saint-Gervais)
En remplacement de M. Pippard, radical, élu député.

Inscrits : 8831. — Votants : 6005
Suffrages exprimés : 5587 — Blancs et nuls : 148. Ont obtenu : MM. Bombois, socialiste unifié — 1888 voix ; Michel, radical — 1331 ; Ed Peber, ant-collectif — 1205 ; Perard, soc. — 435 ; Hanke, rad.-soc. — 282 ; Divers — 3.

IL Y A BALLOTAGE
QUINZIEME ARRONDISSEMENT
(Quartier Becker)
En remplacement de M. Chantard, radical, élu député.

Inscrits : 6671. — Votants : 4904
Suffrages exprimés : 4717. — Blancs et nuls : 157. — Ont obtenu : MM. Paul Fustat, rad. ant-collectif — 1176 voix ; J. Durand, avocat, libéral — 739 ; Moro-Jossery, avocat, lib. — 685 ; Rivort, soc. unifié — 643 ; Kautsmann, soc. unifié — 304 ; Pecastaing, soc. unifié — 40 ; Divers — 8.

IL Y A BALLOTAGE
DIX SEPTIEME ARRONDISSEMENT
(Quartier des Epinettes)
En remplacement de M. Brousse, socialiste, élu député.

Inscrits : 13426. — Votants : 9621
Blancs et nuls : 22. — Suffrages exprimés : 9099. — Ont obtenu : MM. G. Boulanger, soc. — 2891 voix ; Frédéric Brunet, soc. unifié — 3991 ; Maletan, rad. — 1523 ; Dorville, soc. unifié — 659 ; Lebé, soc. unifié — 33 ; Divers — 8.

IL Y A BALLOTAGE
DIX-HUITIEME ARRONDISSEMENT
(Quartier de la Chapelle)
En remplacement de M. Bussat, libéral, élu député.

Inscrits : 5919. — Votants : 4159
Blancs et nuls : 112. — Suffrages exprimés : 4046. — Ont obtenu : MM. André Jent, apc. sous-préfet, rad. ant-collectif — 1819 voix ; Victor Dalle, soc. unifié — 1635 ; Bayard, soc. indép. — 517 ; Delv., soc. révolut. — 75 ; Divers — 3.

IL Y A BALLOTAGE
DIX-NEUVIEME ARRONDISSEMENT
(Quartier des Carrières d'Amérique)
En remplacement de M. Rozier, socialiste unifié, élu député.

Inscrits : 6239. — Votants : 4791
Blancs et nuls : 158. — Suffrages exprimés : 4633. Ont obtenu : MM. Caronnel, anc. député, socialiste unifié — 1427 voix ; Bergerot, soc. indép. — 1406 ; Et. Teste, soc. professeur à l'Ecole Colbert, soc. unifié — 1075 ; Georges John, rad. soc. — 181 ; Reiser — 65 ; Divers — 4.

IL Y A BALLOTAGE
M. Ruau à Avignon
Avignon, 5 mai. — M. Ruau, ministre de l'Agriculture, accompagné de MM. Reissner, chef de son cabinet et André Ruau, son secrétaire particulier, est arrivé aujourd'hui.

Aux présentations qui ont eu lieu à la gare se trouvaient MM. Belleudy, préfet de Vaucluse ; Gilgou, maire ; Gordin et Maureau, sénateurs ; Crulonier, Abel Bernard et Saint-Martin, députés ; le général Vilar et le colonel du génie.

La musique philharmonique s'est jointe à « Marsillaise ».

Le ministre s'est rendu au concours agricole. Il présida, cet après-midi, la distribution des récompenses.

Ce soir, un banquet est offert au ministre dans la salle du Palais des Papes.

Faits Divers
HORS REGION
Un enfant dévoré par des chacals
Philippeville, 5 mai. — Un drame épouvantable vient de se jouer à Philippeville. Un enfant de deux mois a été dévoré par des chacals.

Il y a quelques jours, ce bambin laissé par ses parents devant leur habitation, à Valenciennes, disparut à la tombée de la nuit. Malgré de minutieuses recherches faites par la gendarmerie, les résultats restèrent infructueux jusqu'à ce que des berges couvraient leurs troupeaux aux champs d'un coin de la ville.

Les enquêteurs ont immédiatement par le poste de Philippeville, et les gendarmes ont été placés sur le monument, le citoyen Henri Lefebvre prend le premier la parole.

Enfin les citoyens Briant, conseiller général ; Théry, conseiller d'arrondissement ; Bailleur, A. Carpentier, Couper, Du Jardin, Henri Kimpé, Lefebvre, Lopez, Jovan Van Waverbeke et Henri Watremetz, conseillers municipaux, ont pris la parole.

Assassinat et Incendie
Deux vieillards assassinés. — Le vol, mobile du crime. — L'assassin présumé est acquitté en assises.

Périgueux, 5 mai. — Le 17 janvier, dans une maison isolée du village de Gaubert, près Saint-Jory-de-Chalais, arrondissement de Nontron, deux vieillards, les époux Cartault-Bonnet, respectivement âgés de 82 et de 85 ans, se trouvaient seuls, vers six heures du soir, devant leur feu, lorsque si précipita sur eux un individu qui les renversa à coups de massue, et qui transporta ensuite leurs cadavres sur leur lit, auquel il mit le feu.

Il mit le feu également à une autre pièce d'habitation et à une grange pleine de foin. Mais avant de prendre la fuite, il avait eu soin de mettre dans ses poches les sommes possédées par ses victimes, qui passèrent pour jours d'une heure assés. Aucun meurtre n'avait été fracturé, ce qui semblait prouver que l'assassin connaissait leurs habitudes et leurs cachettes.

Lorsque, à huit heures et demie, les habitants de Gaubert s'aperçurent de l'incendie et accoururent pour l'éteindre, on découvrit le triple crime était béni loin. L'instruction établit qu'un nommé Louis Musset, âgé de quarante ans, terrassier de profession et grand de marque, avait beaucoup sillonné la région à bicyclette, dans toute la région avoisinante, avant et après l'assassinat des époux Cartault-Bonnet. Arrêté et interrogé, Musset nie énergiquement toute culpabilité ; il a continué et il se défend avec une ténacité et une habileté rares.

Tout autour de la maison des victimes, se releva des traces de pas qui s'adaptent exactement, clou pour clou, à la chaussure exacte caractéristique d'ailleurs, de Musset. Le soir même du crime, la vingt kilomètres de la Musset était remarqué pour la boue rougeâtre qu'il traînait à ses souliers, ce qui provenait du village de Gaubert, où d'une terre absolument semblable, et dont il n'y avait pas l'équivalent dans la pays.

Les empreintes qu'on a détachées du sol et qui montrent aux jurés sont donc véritablement celles que les souliers de Musset laissent dans une terre détrempée. Ajoutez à

DEPECHE
Par Services Spéciaux
Les Syndicats de Fonctionnaires
La révoation de l'instituteur Nègre. — Un appel aux Amicales d'instituteurs. — M. Nègre a recours à Briand. — Le statut des fonctionnaires.

Paris, 5 mai. — La Fédération nationale des syndicats d'instituteurs adresse aux amicales d'instituteurs un appel pour attirer leur attention sur la révoation de M. Nègre qui, prononcée par le préfet de la Seine, contrairement à l'avis du conseil départemental, « met ainsi en cause les attributions disciplinaires des conseils départementaux » ; « Si le préfet peut passer outre au jugement du conseil, toute garantie contre l'arbitraire administratif disparaît pour l'instituteur. Nous ne devons pas laisser créer ainsi un précédent dangereux sans protester avec dernière énergie. Notre devoir comme notre intérêt nous commande de nous solidariser étroitement avec le camarade frappé. Ce dernier est un de nos plus dévoués militants. Parce qu'il a toujours combattu au premier rang contre l'arbitraire, parce qu'il a voulu conquérir pour nous tous plus de bien-être et plus de liberté, on le révoque, on lui enlève son pain, on le jette à la rue. Devons-nous laisser accomplir une telle injustice ? Notre devoir est de nous grouper tous derrière lui. Les instituteurs de France sauront entendre notre appel, ils agiront dans les

Assassinat d'un millionnaire américain
New-York, 5 mai. — Le presse des Etats-Unis a mené grand bruit autour de la disparition soudaine de M. Horace Martin, un millionnaire américain. Une supplice avait été même adressée au président Roosevelt en vue d'obtenir que la police effective passât tout des recherches immédiates. Le cadavre de M. Horace Martin a été découvert hier soir dans la rivière Manhattan de Dorcas.